

Transition Ecologique Les enjeux pour le BTP

Vianney FULLHARDT
Président du GT Energie-Bas Carbone

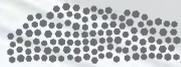
EGF - Entreprises Générales de France BTP



Innovier pour un monde durable
ENTREPRISES GÉNÉRALES DE FRANCE BTP

Enjeux de la transition écologique en Europe

RESSOURCES



41 Mds tonnes de sable extraits par an dans le monde



400 – 500 Mt de déchets du BTP par an en Europe

CLIMAT



+67% d'émissions de CO₂ entre 1990 et 2017 dans le monde



+9 cm d'élévation des niveaux de la mer entre 1993 et 2019



4 067 M t_{eq} CO₂ émissions territoriales européennes en 2019

BIODIVERSITÉ



100 000 ha artificialisés en Europe tous les ans (= Paris)



Destruction faune et flore
59% amphibiens
27% mammifères marins
33% oiseaux



451 Infractions environnementales en Europe en 2020

Enjeux politiques et économiques en Europe le Pacte vert

Messages clés :

Dates clés :



Moins 55 % d'émissions de GES en 2030
par rapport à celles de 1990

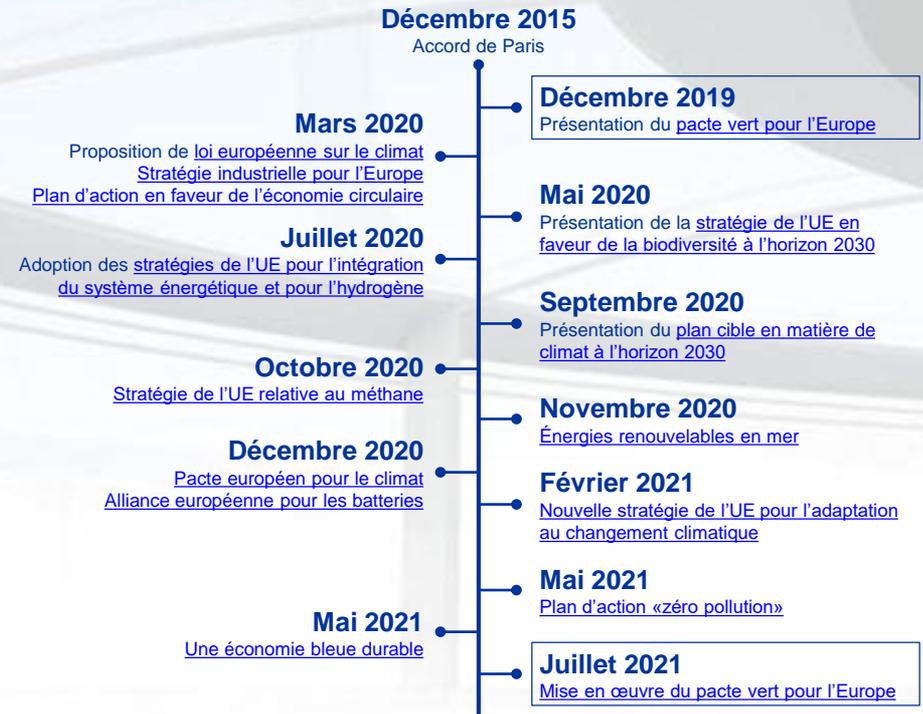


Neutralité carbone en 2050



L'UE contraint des secteurs émetteurs à agir :

- Les transports
- Le bâtiment tertiaire et résidentiel
- D'où un risque de quotas d'émissions dès 2025



Les objectifs annoncés

| | Plan Climat National* | Part des ENR en 2030 |
|---|--|--|
|  France | - 40% d'ici 2030 // à 1990 | 33% de la consommation brute finale d'énergie |
|  Allemagne | - 65 % d'ici 2030 // à 1990 | 50% de la production électrique |
|  Espagne | - 20 % d'ici 2030 // à 1990 | 42% de l'énergie consommée |
|  Pays-Bas | - 25 % d'ici 2020 // 1990 | 27% (réaliste) 70% pour atteindre les ambitions du pays |
|  Belgique | - 40 % d'ici 2030 // à 1990 | 18,3% de la consommation finale d'énergie |
|  Italie | - 60 % d'ici 2030 // 1990 | 30% de la consommation totale |
|  Portugal | - 45 à - 55 % selon les secteurs // à 2005 | 47% de la demande brute finale 80% de la génération d'électricité |
|  Pologne** | En cours de définition | 27% de la production électrique |
|  Suisse | Chiffres des objectifs de réduction en cours | + 5 400 GWh d'EnR |

IMPORTANT

MOYEN

FAIBLE

* Chiffres nationaux minimaux à adapter à l'objectif de - 55% de l'UE

** Fonds pour la transition juste de 2 Mds d'€

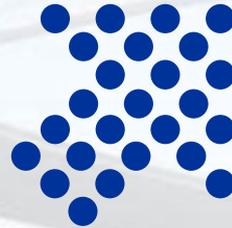
40èmes Rencontres Universitaires de Génie Civil de l'AUGC, Lille, 23 – 25 mai 2022

La taxonomie européenne : l'Europe oriente la finance vers les activités économiques durables



Qu'est ce que c'est?

Il s'agit de classer les activités de plus de 50 000 entreprises européennes selon leur **contribution au développement durable, défini selon 6 critères**



Pourquoi faire?

Orienter prioritairement les flux financiers vers les activités économiques européennes considérées comme vertes et durables

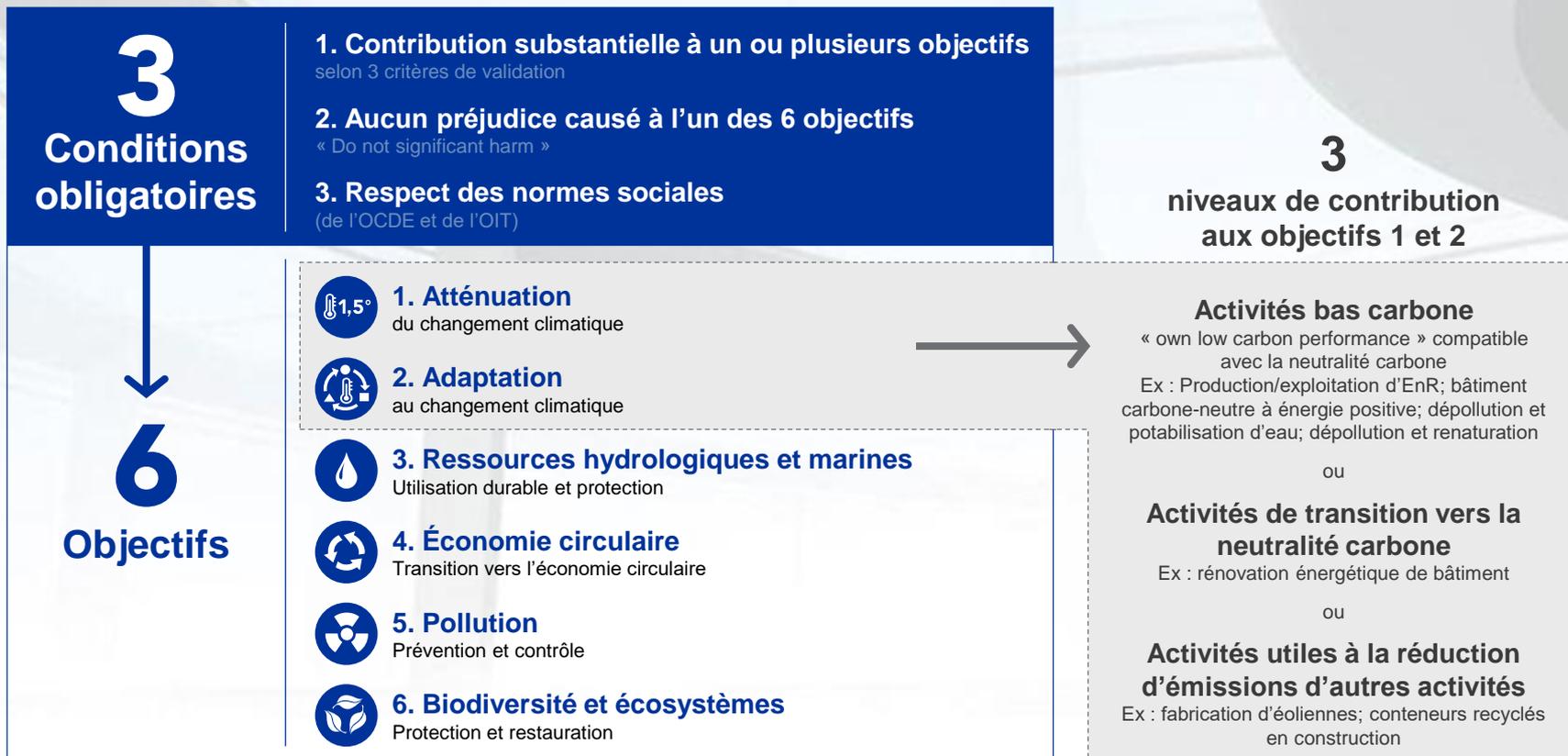


Pour quand ?

1^{ère} publication dans la DPEF* en **avril 2022** sur l'exercice 2021

*Déclaration de Performance Extra-Financière

La taxonomie oriente les financements vers les activités durables



Taxonomie : tous concernés

-  Bâtiment
-  Transport
-  Industrie
-  Fourniture d'énergie
-  Eau, déchets et assainissement
-  TIC
-  Agriculture



 CAPEX

 OPEX

 CA

Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)

La question du CO₂ dans les échanges UE / hors UE

Pourquoi ?

- Éviter les délocalisations industrielles générées par les fuites de carbone dans les pays non européens sans politique climatique
- Réindustrialiser l'Europe
- Encourager une industrie propre dans les pays tiers

De quoi s'agit-il ?

D'un dispositif fiscal visant les importations dans l'UE, de marchandises carbonées en provenance de pays extérieurs

Comment ?

En appliquant aux importations de matériaux à forte teneur en CO₂ une taxe d'entrée sur le carbone



Cibler les fuites de carbone hors de l'UE et réindustrialiser l'Europe

Il y a "fuite de carbone" lorsque des produits européens sont remplacés par des importations de produits à forte intensité de carbone, fabriqués dans des pays hors UE sans politique climatique.

Dès 2023, le MACF visera **5 biens à fort risque de fuite de carbone** :



Ciment



Acier



Aluminium



Engrais



Électricité

Définition de l'économie circulaire

- Institut National de l'Economie Circulaire
 - L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en **limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets.**
- ADEME
 - L'économie circulaire vise à changer de paradigme par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et **en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits**

Les déchets du bâtiment

D'où proviennent les déchets de chantier ?

51 % sont issus de la démolition
36 % de la réhabilitation
13 % de la construction neuve

LE CHIFFRE

46 Mt
DÉCHETS
DU BÂTIMENT

185,3 Mt
DÉCHETS
DES TRAVAUX PUBLICS

- 69% de valorisation globale
- dont 67% de valorisation matière (Réemploi-Réutilisation-Recyclage).
- Déchets inertes : 76%
- Déchets non dangereux non inertes (hors bois et métal), ne sont valorisés qu'à 26%

Le Code de l'environnement rend le producteur ou détenteur de déchets responsable de la gestion des déchets de chantier jusqu'à leur élimination finale ou leur valorisation.

Dans ce cadre, la loi **interdit** de :

- **brûler** des déchets à l'air libre
- **abandonner** des déchets en dépose sauvage
- **mélanger** des déchets rendant ainsi impossible leur valorisation
- **déverser des déchets dangereux liquides** sur le sol ou dans les réseaux

Loi AGEC : une loi structurante

La [loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire](#) ou loi AGEC vient structurer la transition vers l'économie circulaire de toutes les filières dont le secteur du BTP



REP PMCB : QQQQCCP ?

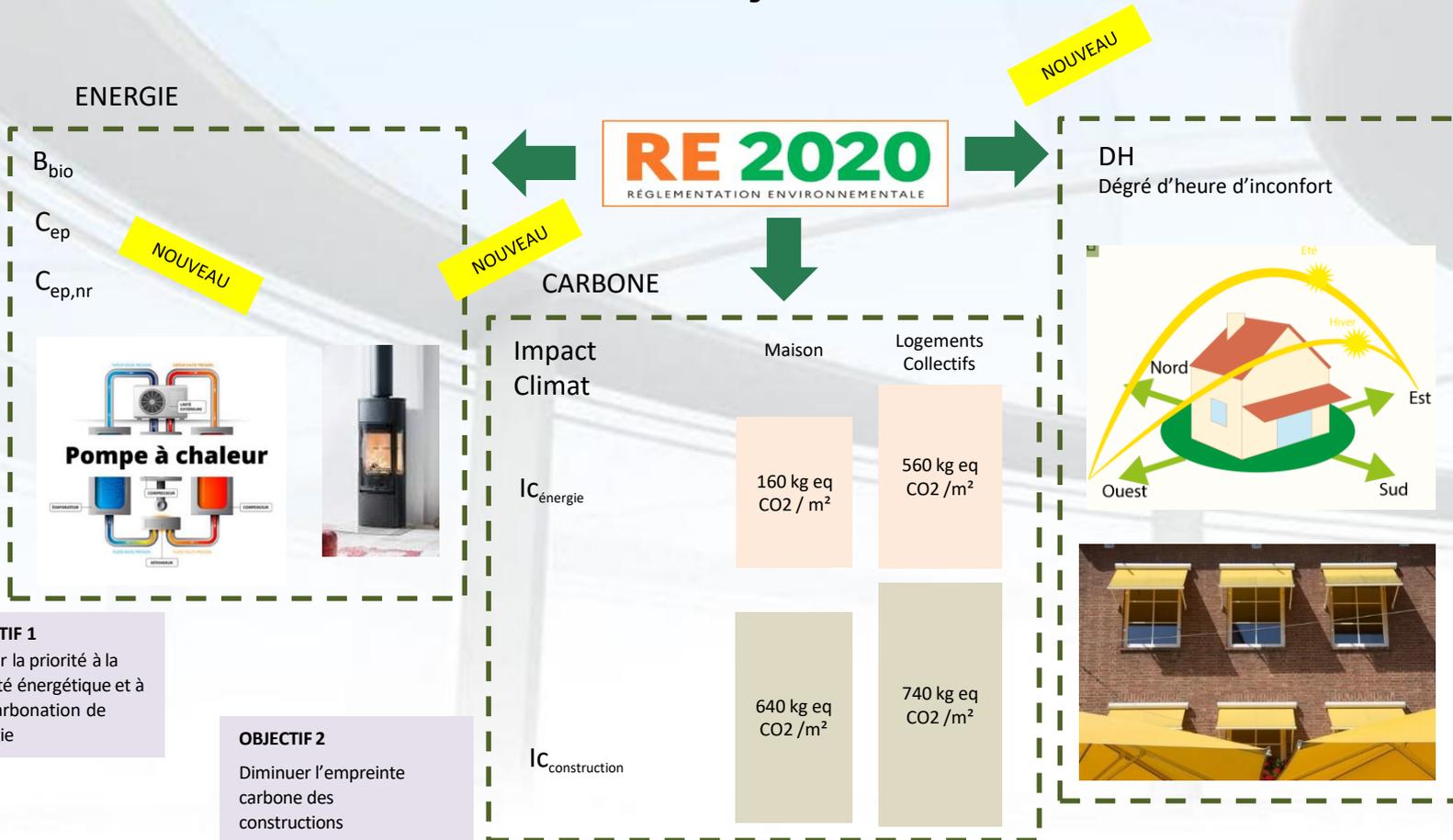
- **Q**uoi : Une filière de responsabilité élargie du producteur pour les produits et matériaux de construction du bâtiment
- **Q**ui : Les producteurs et metteurs en marché via la constitution d'éco-organismes
- **O**ù : Filière de collecte sur chantier ou via point de collecte
- **Q**uand : à partir du 1^{er} janvier 2023
- **C**omment : via des deux types de filières d'éco-organismes (financière ou opérationnelle)
- **C**ombien : une éco-contribution sur le produit à l'achat
- **P**ourquoi : Obligation réglementaire, simplification et transparence à la traçabilité, atteindre des objectifs de valorisation matière plus ambitieux.

La RE 2020 : 3 objectifs et une méthode

- Donner la priorité à la sobriété énergétique et à la décarbonation de l'énergie
- Diminuer l'empreinte carbone des constructions
- Garantir le confort d'été



La RE 2020 : 3 objectifs et une méthode

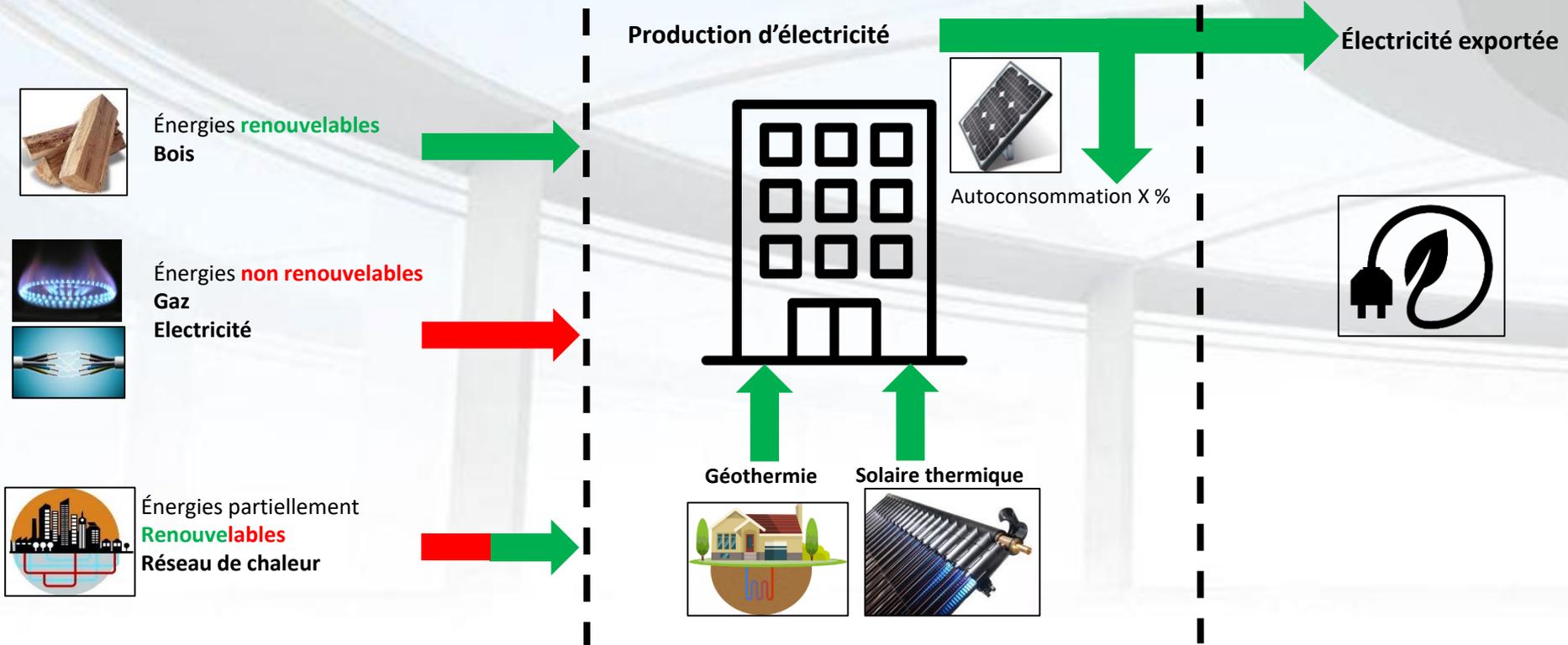


La RE 2020 : C_{ep} vs $C_{ep,nr}$

Énergie entrante

Énergie captée

Énergie sortante



La RE 2020 : l'ACV

| IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX et CYCLE DE VIE DU BATIMENT | | | | | | | |
|--|------------|---------------------|---------------------|-----------------------|-----------|---------------------|---|
| | | Phase de production | Phase d'Edification | Phase d'exploitation | | Phase de fin de vie | Bénéfices et charges liés à la valorisation en fin de vie et à l'export d'énergie |
| | | | | Entretien Maintenance | Opération | | |
| CONTRIBUTIONS | Composants | ✓ | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ |
| | Energie | | | | ✓ | | ✓ |
| | Eau | | | | ✓ | | |
| | Chantier | | ✓ | | | | |
| | Parcelle | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |